

*Vous êtes une personne ou une entreprise ?
Et vous avez une question ?
Nous sommes à votre disposition pour y répondre !*

Le mot du directeur

Avec le déploiement de la Plateforme Emploi Accompagné sur le département de l'Hérault, il est désormais possible pour les personnes en situation de handicap, de compter dans la durée, sur un accompagnement vers et dans l'emploi en milieu ordinaire de travail.

Pour nombre de personnes, ce dispositif constitue un espoir, de réaliser son rêve et d'accéder à une vie sociale et professionnelle choisie et accomplie. En effet, la Plateforme Emploi Accompagné propose d'apporter une réponse globale aux besoins des personnes en les inscrivant comme auteur de leur parcours de vie. Dans le cadre d'une relation de confiance et d'un accompagnement individualisé il s'agit de valoriser les potentialités, les compétences et d'ouvrir les possibilités.

Notre Plateforme Emploi Accompagné a été créée en janvier 2019. Elle réunit 3 partenaires constitutifs : **APF France Handicap**, **FAIRE ESS** et l'**APSH34**.

Ces 3 partenaires complémentaires apportent une plus-value ; en permettant un accompagnement assez large des situations de handicap, ainsi qu'une implantation géographique sur le département de l'Hérault.

Philippe Causse

Emploi Accompagné 34

1011 rue du pont de Lavérune
CS 70022

34077 Montpellier cedex 3

contact@emploi-accompagne34.fr

04 67 50 05 96

Emploi Accompagné porté par...



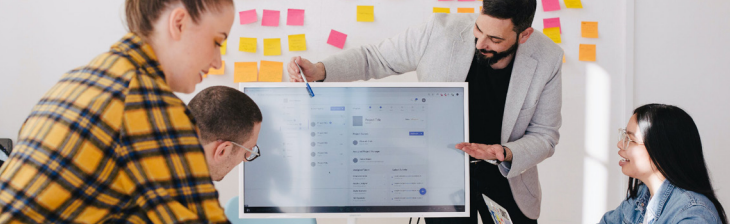
Financé par...



“ Un accompagnement durable vers et dans l'emploi pour les personnes en situation de handicap ”



L'Emploi Accompagné de l'Hérault



L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'Emploi Accompagné est un dispositif d'appui médico-social pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi en milieu ordinaire.

Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement de la personne par un Référent Emploi Accompagné ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé. L'accompagnement est sans limite de durée.

POUR QUI ?

La Plateforme Emploi Accompagné peut être sollicitée tout au long du parcours professionnel par la personne en situation de handicap et par l'employeur, lorsque celle-ci occupe un emploi.

L'Emploi Accompagné s'adresse à un public ayant :

- Une RQTH
Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
- Une prescription du Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale) ou une Notification Emploi Accompagné de la MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Pour la personne accompagnée

Ma situation est prise en compte dans sa globalité :

- Mes potentiels et mes besoins sont évalués
- Mes difficultés dans mon insertion professionnelle sont prises en compte quelle qu'en soit l'origine

Je suis accompagné(e) dans la détermination de mon projet professionnel :

- Avec l'expertise de la Plateforme

Je suis acteur(rice) de ma recherche d'emploi :

- Avec un accompagnement actif sur le terrain
- Avec une préparation aux entretiens d'embauche
- Avec une aide au montage de dossiers administratifs - aides, formation, ...

Je sécurise mon emploi pour une insertion durable :

- Le Référent et moi travaillons ensemble avec l'entreprise pour répondre au mieux à nos besoins.

Pour l'entreprise

- Aide au recrutement - OETH
- Apport d'une expertise sur le handicap du/de la salarié(e)
- Diagnostic du poste de travail
- Proposition de solutions adaptées à chaque situation
- Intervention et sensibilisation à l'équipe
- Écoute, soutien et intervention sur le lieu de travail
- Prévention des ruptures de parcours
- Référent unique, disponible et réactif

Les + de l'Emploi Accompagné de l'Hérault

- Equipe pluridisciplinaire formée à la méthode IPS
- Prise en compte de tous types de handicaps
- Mobilité sur l'ensemble du département 34
- Accompagnement de proximité



PROCESSUS D'ADMISSION

- 1 Notification MDPH
ou Prescription Service Public Emploi
- 2 Contact de la plateforme par le bénéficiaire
- 3 Présentation et avis en commission

Le service est pris en charge aussi bien pour les personnes accompagnées que les entreprises.

Témoignage de Mathieu, Personne accompagnée

Je suis auto-entrepreneur et j'ai pris contact avec l'Emploi Accompagné pour m'aider dans mes démarches et mon organisation de travail.

Ma conseillère m'a principalement aidé pour stabiliser mon activité naissante et lever les freins périphériques (logement et administratifs), elle m'aide à fixer des objectifs précis et à avoir une bonne organisation dans le fonctionnement de mon activité.



Témoignage de Clément, Référent Emploi Accompagné

Au sein de la Plateforme, j'ai découvert un emploi avec une équipe dynamique, bienveillante et porteuse de valeurs de respect, d'entraide et de considération vis-à-vis des bénéficiaires accompagnés. Ce métier me permet d'être à la fois acteur et soutien, dans une démarche d'accompagnement global vers l'emploi pour des personnes fragilisées.

